

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET/ M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
20 Septembre 2019**

**OBJET : RD 28 - Châteaurenard - Aménagement du carrefour du futur lycée -
Convention d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier
départemental.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la convention, dont le projet est annexé au rapport, relative aux modalités techniques de gestion et aux domaines de responsabilités du Département et de la Commune de Châteaurenard pour l'entretien et l'exploitation partiels du domaine public routier départemental sur la RD 28, en agglomération,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**